



Protocole transactionnel : respecter sa signature

Par **Max le bernois**, le **07/08/2016** à **16:18**

Bonjour à tous.

Je suis en procédure de divorce depuis 2012.

Un protocole transactionnel , rédigé par l'avocat de mon ex-femme, a été signé par les deux parties en juillet 2013.

Six mois après l'avoir signé , elle a refusé d'honorer sa signature et en demande bien sûr un peu plus d'argent , elle qui n'a jamais travaillé , Ni apporté quoique ce soit de ses parents.

Le juge remet en cause le protocole.

Je pensais qu'un protocole signé des deux parties faisait autorité de la chose jugée et ne pouvait être remis en cause par le juge.

Pouvez vous me venir en aide s'il vous plaît ,

Merci d'avance